

Lille, le 5 septembre 2017



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



IA-IPR d'Arts plastiques

Isabelle HERBET

Patricia MARSZAL

à

Mesdames et Messieurs les  
Professeurs  
d'Arts plastiques  
S/c du Chef  
d'établissement

**Rectorat**

**Inspection  
Pédagogique  
Régionale**

Isabelle HERBET  
Patricia Marszal  
IA-IPR d'Arts plastiques

Secrétariat :  
03 20 15 67 20

**Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille**

**Objet : Lettre de rentrée**

Chères, chers collègues,

Le corps d'inspection d'arts plastiques s'élargit cette année. Nous sommes désormais deux. Ainsi, Madame Patricia MARSZAL prend en charge les inspections des bassins 3, 5, 6, 11, 12, 13 et 14 de l'académie tandis que Madame Isabelle HERBET celles des bassins 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10.

Le pilotage pédagogique est assuré collégalement, aussi nous vous prions d'adresser tout courrier à nos deux adresses :

[patricia.marszal@ac-lille.fr](mailto:patricia.marszal@ac-lille.fr)

[Isabelle.Herbet1@ac-lille.fr](mailto:Isabelle.Herbet1@ac-lille.fr)

Nous félicitons et accueillons les seize professeurs stagiaires nouvellement nommés dans l'académie de Lille. Certains proviennent d'autres académies, c'est l'occasion ici de rappeler les trois axes du travail académique :

- lutter contre les déterminismes sociaux ;
- améliorer les conditions de réussite des élèves ;
- améliorer les poursuites d'études et l'insertion professionnelle.

La spécificité de notre discipline permet de les inclure dans le projet d'enseignement par le biais de dispositifs tels que le PEAC (dont le référentiel est disponible sur Eduscol) ou l'EROA (cf. plus bas), mais aussi par la mise en œuvre des compétences du Socle et disciplinaires qui contribue à la construction de l'esprit critique et par là-même à la formation du futur citoyen. Nous remercions par avance les professeurs qui ont accepté d'être tuteur et qui accompagneront les professeurs stagiaires contribuant à les faire entrer dans le métier et à les rassurer quant à leurs capacités à écouter l'autre, à accepter l'altération des démarches, à transmettre cet esprit de recherche qui ne refuse ni le cheminement, ni l'autorisation telle que l'entend Jacques Ardoino :

« L'autorisation, entendue comme capacité de s'autoriser, est, étymologiquement, le fait de l'auteur, de celui qui crée, autrement dit l'acte de celui qui réussit à se situer, lui-même, comme étant à l'origine de son propre devenir ».

Nous poursuivrons les formations de bassins autour de la mise en œuvre des nouveaux programmes dans des cycles renouvelés et dans une approche spiralaire. La réflexion sur l'évaluation par compétences des acquis des élèves au collège se développe en s'appuyant sur les derniers textes parus sur Eduscol en fin d'année scolaire 2017. A cet égard, nous disposons désormais d'un large panel de ressources relayées sur le site disciplinaire académique ainsi que sur le site national des arts plastiques. Nous vous invitons à une consultation régulière des textes disponibles qui constituent des repères utiles pour penser et mettre en œuvre l'enseignement de notre discipline au cycle 3 comme au cycle 4.

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle est l'un des quatre parcours du collégien. Il doit être conçu en équipe et s'adresser à tous les élèves afin de garantir une éducation artistique et culturelle partagée. Il s'appuie d'abord sur les enseignements artistiques obligatoires au collège. Le professeur d'arts plastiques en est une cheville ouvrière. Dans une académie riche en structures culturelles, les offres de rencontre avec l'œuvre d'art sont nombreuses. Nous vous invitons à vous en saisir. La DAAC et la coordinatrice aux arts visuels Isabelle Lesage relaie l'actualité des expositions ou des événements et représente un contact précieux pour connaître les dispositifs culturels qui se présentent à vous : [isabelle2.lesage@ac-lille.fr](mailto:isabelle2.lesage@ac-lille.fr). Vous pouvez également bénéficier d'une formation à public désigné si vous souhaitez obtenir des informations sur le dispositif EROA.

Par ailleurs le Plan de Formation Académique vous est ouvert jusqu'au 11 septembre. Nous poursuivons l'Invitation aux musées pour sa onzième édition grâce au soutien de la FRAM, de la DRAC, et de Canopé. Ce dispositif qui permet de découvrir trois musées de la région autour d'une thématique commune traitera cette année de la matérialité de l'œuvre. Vous pouvez vous y inscrire sur le site de Canopé Lille. Vous disposez par ailleurs de contacts auprès de nombreux musées, centres d'art, CAUE, FRAC, Villa Cavrois... via les professeurs missionnés en arts visuels dont la liste est disponible sur le site de la DAAC. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour accéder aux dossiers pédagogiques ainsi qu'aux invitations aux présentations d'exposition.

Nous invitons les professeurs contractuels à se rapprocher de la DAFOP pour bénéficier d'une formation aux concours internes de recrutement de professeurs d'arts plastiques ainsi que les enseignants désireux de préparer l'agrégation. Nous rappelons que ces préparations sont soumises à un nombre minimum d'inscrits à la formation. Chaque année nous en perdons le bénéfice faute d'inscrits suffisants.

En lycée, les professeurs trouveront une nouvelle ressource multimédia pour la mise en œuvre du programme limitatif du baccalauréat série L relative à la collaboration et la co-création entre artistes, duo, groupe, collectif de 1960 à nos jours : <https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-duo-groupes-collectifs-en-arts-plastiques>. L'aspect curriculaire des programmes autorise les professeurs de collège à s'emparer de la question, et à la transposer notamment pour étudier les questions fondamentales de « l'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur ».

Nous vous souhaitons une excellente rentrée ainsi qu'une année riche et épanouissante au service des élèves.

Avec notre profond dévouement.

Patricia Marszal et Isabelle Herbet

---